

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	22.11.2024	24 a 343	8.7	22 NOVEMBRE 2024
	<b>REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT</b>			

FB/EA

## ARRETE

<b>OBJET</b>	<b>TRANSPORTS A TITRE PRINCIPAL SCOLAIRE (SATPS) SUPPRESSION DU SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE FLERS AGGLO POUR CAUSE D'INTEMPERIE</b>
--------------	--

Le Président, soussigné,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code de la route,

Vu la délibération n° 2020-1 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 relative à l'élection de Monsieur Yves GOASDOUE à la Présidence de la Communauté d'Agglomération Flers Agglo,

Vu le règlement des transports scolaires approuvé par délibération n° 2022-466 du 8 février 2022 et notamment l'article VII,

Considérant les conditions climatiques prévues sur le territoire de Flers Agglo pour la journée du 22 novembre 2024,

### DECIDE

**Article 1 :** de supprimer les services réguliers à titre principal scolaire (SATPS) le **VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 pour les circuits du soir** sur tout le territoire de Flers Agglo.

Fait à FLERS, le 22 novembre 2024

Le Président,

Yves GOASDOUE

Diffusion :

- Service des Transports de Flers Agglo
- Sous Préfecture
- Affichage
- Registre des arrêtés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20241122-24A343-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024

Publication : 22/11/2024